



---

MAIRIE  
DE  
**COGGIA**



20160

---

Liberté - Egalité - Fraternité

---

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de COGGIA, sous la présidence de Monsieur Mathieu RUBINI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers représentés et excusés : 1

Nombre de conseillers absents : 6

Etaient présents : Monsieur Sébastien SPADA, Madame Emmanuelle SAUL, Jean François ALIAGA (Adjoints), Madame Françoise ANGELI, Monsieur Fred LECA, Monsieur Éric PIESZKO, Madame Maryse NATALI, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Monsieur PERI Marius, Madame Claudia ANDREANI, Madame Laurène BIFERALI, Monsieur Michel COGGIA, Monsieur Jean Antoine MARCELLESI, Monsieur Francescu SANDRI.

Etait représenté : Monsieur Bernard LAPORTE (donne procuration à Madame Françoise ANGELI.)

Madame Emmanuelle SAUL est nommée Secrétaire de Séance.

Les délibérations seront à la disposition du public au secrétariat de la Mairie et de la Mairie Annexe dès visa du contrôle de légalité de la Préfecture.

## **Conseil Municipal du 18 Avril 2016**

### **COMPTE RENDU**

#### **Ordre du jour n°1 :**

- Approbation du compte de gestion de l'exercice 2016 pour le budget principal commune (M14),
- Approbation du compte de gestion de l'exercice 2016 pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale de la commune,
- Approbation du compte de gestion de l'exercice 2016 pour le budget Eau-Assainissement de la commune (M49),
- Approbation du compte de gestion de l'exercice 2016 pour le budget du lotissement communal de Pinisolu,

**Le Maire donne lecture des documents tels que dressés pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Sur exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare que les comptes de gestion visés et certifiés conforme par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

#### **Ordre du jour n°2 :**

- Vote du compte administratif de l'exercice 2016 pour le budget principal commune (M14),
- Vote du compte administratif de l'exercice 2016 pour le budget du Centre Communal d'Action sociale de la commune,
- Vote du compte administratif de l'exercice 2016 pour le budget Eau-Assainissement de la commune (M49),
- Vote du compte administratif de l'exercice 2016 pour le budget lotissement communal de Pinisolu,

**Le Maire donne lecture des documents tels que dressés pour l'exercice 2016,**

**Considérant les comptes de gestion de l'exercice 2016 établis par le receveur municipal et précédemment approuvés,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Constata les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion précédemment approuvés,**

**Reconnait la sincérité des restes à réaliser,**

**Vote et arrête les résultats tels que présentés dans les documents.**

### **Ordre du jour n°3 :**

Conformément à l'article 1636 B sexies du code général des impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux des impôts locaux,

Il est proposé au Conseil municipal de ne pas modifier les taux pour 2017, Pour mémoire ceux-ci avaient été précédemment fixés comme suit :

Taxe d'habitation : 24.76

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 8.87

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59.58

Contribution foncière des entreprises : 12.09

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Sur exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte les taux d'imposition pour l'année 2017, sans aucun changement par rapport à 2016,**

**Taxe d'habitation : 24.76**

**Taxe foncière sur les propriétés bâties : 8.87**

**Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59.58**

**Contribution foncière des entreprises : 12.09**

### **Ordre du jour n°4 :**

Vote du budget primitif de l'exercice 2017 pour le budget principal commune (M14),

Vote du budget primitif de l'exercice 2017 pour le budget du Centre Communal d'Action sociale de la commune,

Vote du budget primitif de l'exercice 2017 pour le budget Eau-Assainissement de la commune (M49),

Vote du budget primitif de l'exercice 2017 pour le budget lotissement communal de Pinisolu,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Sur exposé de monsieur le Maire,

Adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés les budgets primitifs pour l'exercice 2017, comme suit :

Vote du budget primitif de l'exercice 2017 pour le budget principal commune (M14),

Fonctionnement : 1 475 898€00 en dépenses et 1 475 898€00 en recettes

Investissement : 911 086€68 en dépenses et 911 068€68 en recettes

Vote du budget primitif de l'exercice 2017 pour le budget du Centre Communal d'Action sociale de la commune,

Fonctionnement : 2 096€00 en dépenses et 2 096€00 en recettes

Investissement : 212€00 en dépenses et 212€00 en recettes

Vote du budget primitif de l'exercice 2017 pour le budget Eau-Assainissement de la commune (M49),

Fonctionnement : 100 779€00 en dépenses et 100 779€00 en recettes

Investissement : 44 012€00 en dépenses et 44 012€00 en recettes

Vote du budget primitif de l'exercice 2017 pour le budget lotissement communal de Pinisolu,

Fonctionnement : 3 715 273€00 en dépenses et en recettes

Investissement : 1 777 700€00 en dépenses et en recettes

## **Ordre du jour n°5 :**

### **Création d'un poste d'Adjoint d'Animation à temps complet :**

Le Maire expose que compte tenu des besoins de la commune (site internet de la mairie, journal de la commune, cérémonies, animations, communications), un poste d'Adjoint d'Animation à temps complet (35hs) doit être créé à compter du 01 juin 2017.

L'intéressée sera recrutée conformément au décret N°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux d'Animation de catégorie C.

La fiche de poste sera dûment complétée à la prise de poste de l'Agent.

Le tableau des effectifs de la commune sera complété en ce sens.

La dépense correspondante est prévue au budget de l'exercice 2017 de la commune.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve et autorise la création budgétaire du poste d'Adjoint d'Animation à temps complet (35hs),**

**Autorise le Maire à signer tous les documents pour le recrutement de l'agent.**

## **Ordre du jour n°6 :**

### **Individualisation des subventions aux associations pour l'exercice 2017 :**

Le Maire expose,

Comme chaque année, plusieurs associations ont adressé à la commune une demande de subvention de fonctionnement afin de soutenir leur activité en 2017 ; A ce jour 7 demandes ont été enregistrées :

Association Tutti Inseme : 500€00

Association Coghja Saone Viva : 1500€00

Association Sagone Glisse : 1500€00

Association les Restos du Cœur : 1000€00

Association foot Volley Club Piana : 1500€00

Association Inseme : 500€00

Association Sagone foot Volley Club : 1500€00

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Adopte les subventions aux associations telles que mentionnées ci-dessus,**

**Précise que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2017 de la commune, article 6574.**

## **Questions diverses :**

### **1. Réseaux d'eau et d'assainissement du village :**

Le Maire expose aux membres du conseil Municipal que les dossiers techniques et financiers de la remise en état du réseau d'eau (canalisations, pompes forages, système électrique, réservoirs) et d'assainissement (station d'épuration) sont en cours d'élaboration.

Une réunion de travail a eu lieu au village en présence du Bureau d'Etudes chargé d'établir le Schéma Directeur qui est le document indispensable au subventionnement du projet.

Une fois le schéma directeur approuvé, le Bureau d'études MORETTI a pour mission d'établir les dossiers techniques et financiers qui seront présentés en vue d'un financement à hauteur de 90%. Les élus seront informés lors de chaque réunion du Conseil Municipal de l'état d'avancement des dossiers.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une demande d'emploi parvenue en mairie nécessite l'approbation des élus.

Cette affaire n'étant pas prévue en question diverses, le Maire demande de l'examiner ce jour en même temps que le vote du budget primitif.

La demande concerne un contrat unique d'insertion (20 heures par semaine), pour un travail à l'extérieur comme à l'intérieur (entretien, ménage, secrétariat etc...)

Le Maire expose ensuite que les contrats CUI (20hs par semaine) sont **subventionnés par l'Etat à hauteur de 80%**.

Les élus après en avoir débattu lors de la séance du Conseil Municipal, acceptent et approuvent la création d'un emploi (CUI) pour 20 heures par semaine à compter du 01 juin 2017.